



## Aide communale supplémentaire

L'aide à l'acquisition de matériel cyclable est ouverte à l'ensemble des habitants du Grand Anney âgés de **18 ans minimum** ainsi qu'aux personnes détentrices d'une **carte d'invalidité** (pour prétendre au complément PMR). Le vélo choisi doit être un **vélo de type « urbain »** (cf. caractéristiques au verso) disponible dans l'un des magasins ou enseignes partenaires du Grand Anney (la liste des partenaires est disponible sur [aide-velo.grandanney.fr](http://aide-velo.grandanney.fr)).

**Un seul bon par personne et par foyer**, valable 2 mois, par période de 3 ans et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'agglomération (distribution selon l'ordre d'arrivée des dossiers complétés). Le bon reçu permet de bénéficier directement d'une réduction chez les vélocistes partenaires de l'opération. Les bons ne sont pas rétroactifs pour des équipements cyclables achetés avant la mise en place du dispositif.

**La commune de Bluffy** octroie à ses habitants une aide à l'achat supplémentaire à celle du Grand Anney.

## Montant des aides



	VAE	VAE CARGO	Vélo CARGO	Remorque enfants	Vélo Pliant	Vélo	Vélo occasion	Vélo adapté
Revenu fiscal / Part								
> 18 000 € GRAND ANNECY	200€	400 €	200€	150 €				+ 400 €
> 18 000 € BLUFFY	50 €	75 €	75 €					+ 100 €
< 18 000 € > 13 489€ GA	400€	600€	300€	150€				+ 400 €
< 18 000 € > 13 489 € BLUFFY	100 €	150 €	150 €					+ 100 €
< 13 489 € (Eligible aide état VAE supp) GRAND ANNECY	400 €	600 €	300 €	150 €	150 €	150 €	50 €	+ 400 €
< 13 489 € (Eligible aide état VAE supp) BLUFFY	100 €	150 €	150 €					+ 100 €
Prix mini d'achat	700€	700 €	200€	200€	200€	200€		
Prix maxi d'achat	3 000 €	5 000€	2 500€	1 000€	1 500 €	1 000 €		

# Comment demander l'aide ?

## 1. Du Grand Annecy

- Sur la **plateforme en ligne** : [aide-velo.grandannecy.fr](http://aide-velo.grandannecy.fr)

Réception du bon par mail

- **Après d'un conseiller** : tous les jeudis de **14h à 19h**

à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc – 6 Places aux Bois – 74 000 ANNECY

Bon papier remis directement à l'utilisateur

## 2. De la commune de Bluffy

Envoyer la facture acquittée de l'équipement cyclable acquis grâce à l'aide à l'achat du Grand Annecy ainsi qu'un RIB à : [accueil@bluffy.fr](mailto:accueil@bluffy.fr)

# Quelle validité des bons ?

## Les 4 règles d'or



**1.** Les bons délivrés sont valables pour une durée de **2 mois maximum** à compter de la réception du bon (date de validité indiquée sur le bon) ; au-delà de 2 mois, l'utilisateur doit faire une nouvelle demande d'aide (aucun prolongement de bon ne pourra être accordé).

**2.** Les bons délivrés pourront s'appliquer **uniquement pour le matériel demandé** lors du montage du dossier. Les bénéficiaires doivent se renseigner sur le type de matériel qu'ils souhaitent acquérir avant de réaliser leur dossier.

**3.** Les bons délivrés ne sont valables que pour les matériels indiqués dans la grille au recto. Pour les vélos et VAE, uniquement les **modèles de type « urbain »**.  
Le vélo ou VAE choisi devra être équipé de béquille, garde-boue, éclairage avant et arrière et porte bagages pour cibler les déplacements utilitaires.  
Les vélos de type VTT et vélos de route sont exclus.

**4.** Les bons délivrés sont valables dans le **réseau de commerçants partenaires** de l'opération, situés sur le territoire du Grand Annecy.

# Documents à fournir

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de -3 mois
- Justificatif de revenu (revenu fiscal de référence / part)
- Carte d'invalidité (pour prétendre au complément PMR)
- Aide Bluffy : Facture acquittée + RIB/RICE/RIP

